



Droit des biens curatelle et tutelle

Par **bacqueville**, le **13/01/2011** à **18:14**

Bonjour, rn J 'aimerais que l 'on m 'explique pourquoi une personne qui possède des biens , est placée en dossier de sur endettement pendant 18 mois ? Quel bénéfice cette personne en tire t-elle, puisque en fin de compte ses biens seront vendus pour rembourser ses créanciers ? cela me semble reculer pour mieux sauter?! Merci d 'avance à la personne qui aura la gentillesse de m 'éclairer de ses lumières

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **18:40**

Le surendettement, la tutelle et la curatelle sont 3 choses différentes.

Par **bacqueville**, le **13/01/2011** à **22:19**

J 'en reviens à ma question ..une personne qui a des biens peut elle bénéficier d 'un plan de sur endettement? de 18 mois ? si oui quel est son avantage ? puisque ses biens seront vendus en fin de compte pour rembourser ses créanciers....MERCI !!!